Mairie de **FEGERSHEIM**
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE N°2022/157

ARRETÉ REGLEMENTANT L'ARRET ET LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES
SUR LE PARKING DE L'ECOLE MATERNELLE RUE DU MARÉCHAL DES LOGIS GILL

Le Maire de la Commune de FEGERSHEIM,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2541-1, L 2542-1 à L 2542-4 relatifs aux dispositions applicables aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ;
Vu les articles L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les pouvoirs du Maire en matière de police de la circulation à l'intérieur des agglomérations ;
Considérant dès lors qu'il convient d'interdire l'arrêt et le stationnement hors cases de stationnement sur le parking de l'école maternelle dans la rue du Maréchal des Logis Gill ;

ARRETE

Les règles de circulation sur le territoire de la commune de FEGERSHEIM sont modifiées comme suit :

ARTICLE 1er : RUE DU MARECHAL DES LOGIS GILL SUR LE PARKING DE L'ECOLE MATERNELLE

Ajouter : Réglementation 4.03.05

ARRET ET STATIONNEMENT INTERDIT QUALIFIE GENANT
- *Sur le parking de l'école maternelle hors cases de stationnement.*

ARTICLE 2 : L'interdiction d'arrêt visée à l'article 1er n'est pas applicable :

- ***Aux véhicules de la commune ainsi qu'aux véhicules d'urgences en cas d'intervention.***

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et publié aux lieux habituels dont ampliation sera adressée à :
- Madame la Préfète du Bas-Rhin,
- Monsieur le Président de la C.U.S : Service signalisation, Service Voirie,
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de FEGERSHEIM,
- Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale,

Chargé chacun, en ce qui le concerne, de son exécution.

Fegersheim, le 8 septembre 2022

Imprimé sur du papier recyclé

MAIRIE DE FEGERSHEIM | Tel : 03 88 59 04 59 / Fax : 03 88 64 93 96
50, rue de Lyon / 67640 FEGERSHEIM | Courriel : mairie@fegersheim.fr / Site : www.fegersheim.fr